



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO

E-E65680

VALABLE JUSQU'AU

05/03/2027

ÉDITÉ LE 12/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1984

Forme juridique : SARL

Capital : 50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC RENNES 1994B00180

Siret : 394 058 788 00024

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 0022854-1

Assurance Responsabilité Travaux :

GENERALI IARD AT 730 021

Assurance Responsabilité Civile :

GENERALI IARD AT 730 021

Situation fiscale et sociale : A jour au 19/12/2025

Raison sociale : SARL JOURDAN

LA PETITE LANDE
35140 GOSNE

Téléphone : 02 99 66 33 46

Fax :

Portable :

Responsabilité légale :

JOURDAN JÉRÉMY CO-GÉRANT / BOUTIN ARNAUD CO-GÉRANT

Site Internet : <http://www.sarl-jourdan-maçonnerie.fr>

E-mail : jourdansarl1@gmail.com

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2

Chiffre d'affaires H.T. : 1 098 427

Tranche de classification : CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	9	04/03/2026
Nombre total de qualifications : 1			

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.